

AGENT DE VOIRIE

Informations sur le poste



Contrats de mise à disposition.



Besoins réguliers, recrutements permanents.
Possibilité de cumuler plusieurs missions.



Zone géographique :

Pibrac, Léguevin, Lévigac,
Mondonville, Plaisance du Touch,
La Salvetat St-Gilles, Saint Lys,



Smic horaire



Débutant accepté

Fiche de poste

L'agent de voirie effectue le nettoyage des espaces publics extérieurs (rues, voiries, marchés, parkings, espaces verts...) et/ou la collecte des déchets (poubelles de ville, déchets verts ou encombrants).
Une forme physique correcte est nécessaire.

Compétences attendues :

Respecter les consignes et les règles de sécurité.
Etre ponctuel.

Conditions d'exercice :

Cette activité s'exerce dans les collectivités (mairies, communautés de communes...).
Les horaires peuvent être décalés, de nuit ou en fin de semaine.
Le travail se fait seul ou en équipe.
Le port d'équipement de protection individuelle est requis.
Etre véhiculé est un plus.